

PROTÉGER SON EXPLOITATION AGRICOLE

Rappel des SOLUTIONS proposées

VOL OU DESTRUCTION DE MATÉRIEL

- Stationnez tous les véhicules dans un lieu fermé à clé ou clôturé
- Équipez-les éventuellement d'un antivol ou d'un antidémarrage
- Placez les matériels les plus sensibles au fond du hangar
- Si vous devez les laisser dans les champs, gardez-les à l'écart des routes, hors visibilité
- Retirez les clés de contact et le matériel mobile (GPS, CB)
- Possibilité de créer une zone sous détection (éclairage + alarme)
- Stockez l'outillage électroportatif dans les cellules sécurisées (protégées)

LA PROTECTION DES ANIMAUX

- Ne pas isoler vos animaux, ni les laisser accessibles depuis les voies d'accès
- Rapprocher les de vos habitations
- Possibilité de créer une zone de détection (alarme)

LES LOCAUX DE VENTE OU LOCAUX SENSIBLES

- Veillez à la solidité du bâti, des ouvrants et des serrures
- Mise en place d'éclairage à détection de présence
- Renforcez les portes ou optez pour des blocs-portes métalliques
- Équipez les portes de serrures multipoints (système anti-effractions)
- Équipez les fenêtres de volets pleins ou de barreaux scellés
- Conservez un minimum de numéraires rangés dans un coffre-fort scellé au sol
- Gardez confidentielle toute information relative à la livraison des produits
- Limitez le stock autant que possible
- Restreignez le nombre de personnes ayant accès au local (employés du site)
- Interdisez l'accès aux personnes étrangères aux sites

LE CARBURANT

- Évitez de faire le plein en fin de semaine
- Évitez de laisser vos véhicules isolés
- Stationnez vos véhicules de façon à rendre plus difficile l'accès au réservoir
- Équipez les réservoirs de vos engins d'un système antivol à ailettes
- Possibilité de doter les véhicules équipés de jauge d'un système d'alarme (écart brutal)

LA PROTECTION DES SYSTEMES D'IRRIGATION

Les cours élevés du cuivre favorisent le vol de câbles électriques (pivots d'irrigation)
Evitez les tentations en plaçant le pivot au milieu de la parcelle en période hivernale
Démontez les câbles d'alimentation pendant les périodes de non utilisation (prolongées)
Si possibilité, enterrez les installations
(protégez les câbles avec des feuillards, soudures ou cornières)

VEGETATION ET ECLAIRAGE

Veillez à maîtriser la végétation aux abords de l'exploitation (surveillance naturelle)
Veillez à disposer d'un éclairage efficient aux abords de vos bâtiments
Privilégiez l'éclairage sous détection dans les zones sensibles
Créer des fossés autours des terrains non clôturés et limiter le nbre d'accès

VIDEOPROTECTION ET ALARMES

Nécessité d'avoir mis en place une bonne protection mécanique (ouvrants)
Nécessité d'avoir mis en pratique les conseils précités
Possibilité d'obtenir des conseils sur mise en place d'un système vidéo par référent sûreté
Système vidéo peut servir lors de la levée de doute
Un système d'alarme est utile que si derrière il déclenche une réaction

LA VIGILANCE PERMANENTE

Toute présence suspecte (personne ou véhicule) doit être **SYSTEMATIQUEMENT** signalée
Faire le 17 ou composer le numéro de votre Gendarmerie locale (renseignements)
Sensibiliser vos employés sur cette vigilance et sur les réflexes à avoir
Conserver les références de vos matériels numérotés (marque, type, n°)

LES CONSEILS EN CAS DE FAITS AVÉRÉS

Ne jouez pas les héros : **PAS D'UTILISATION D'ARME**
Le but recherché est de confirmer les faits et d'alerter les forces de sécurité
La levée de doute par déplacement sur les lieux ou par vidéoprotection
Faire part de sa présence en sécurité sans aller au contact (lumière, bruit)
Rester en observation et être en mesure de renseigner
Observer : Type de VL, couleur, immatriculation, nbre individus, direction fuite, objets volés
Renseigner : Faire le 17 = qui, où, quand, quoi, comment ... (rester en ligne)
Préserver les traces et indices qui seront exploités par les enquêteurs
Dépôt de plainte avec évaluation du préjudice (pré-plainte en ligne)

Deux référents sûreté se tiennent à votre disposition à l'échelon départemental

Major PITON James et Adjudant CABARET Olivier

james.piton@gendarmerie.interieur.gouv.fr ou olivier.cabaret@gendarmerie.interieur.gouv.fr

02.28.24.14.18